

Responsables

Président, Encadrant fédéral :
Sébastien TERRASA ☎ : 06.20.52.46.07 @ : president@archers-cognac.com

Vice-président, Entraîneur niveau 1
Patrick NISSET ☎ : 06.79.42.77.80 @ : vice-president@archers-cognac.com

Secrétaire, Entraîneur fédéral :
Pascal MEINAU ☎ : 06.48.54.75.58 @ : secretaire@archers-cognac.com

Trésorier, Encadrant fédéral
Xavier ROBERT ☎ : 06.79.42.77.80 @ : tresorier@archers-cognac.com

Secrétaire adjoint :
Frédéric Hung @ : secretaire-adjoint@archers-cognac.com

Trésorier adjoint, Encadrant fédéral :
Stéphane BOUCHARD @ : tresorier-adjoint@archers-cognac.com

Encadrant fédéral :
Sylvain LAMOUREUX ☎ : 06.44.13.49.85 @ : membre2@archers-cognac.com

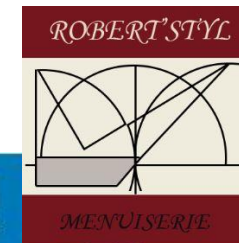
Responsable sponsor:
Frédéric Gaillard ☎ : 06.74.52.67.14 @ : membre3@archers-cognac.com

Arbitre: Guy CHALLIER
Arbitre en formation: Hervé MOREL

Après la première année... Loisir ou compétition ?

- En fonction de votre niveau et sur accord de votre entraîneur, vous pourrez commencer la compétition au cours de la première année pour pouvoir continuer dans cette optique les années suivantes.
- Vous pouvez également décider de poursuivre une pratique loisir dans les différents créneaux disponibles au club.
- Les compétitions peuvent être organisées en salle, ou à l'extérieur.
- Selon les catégories, les distances de tir varient de 10 à 70 mètres.

Nos partenaires



C2 - Confidential



AVEC LE SOUTIEN DE
GRAND:COGNAC

et



1ère Compagnie d'Archers de Cognac



<https://www.archers-cognac.com> Mail: infos@archers-cognac.com

Tel : 07.67.93.35.80

Nos sponsors



Comment débuter ?

- L'âge minimum pour débuter est de **8 ans révolu** au moment de l'inscription.
- Période d'essai : Jeunes et adultes, 2 séances consécutives.
- A l'issue des 2 séances d'essai, les documents ainsi que le montant de la licence doit être acquitté pour valider l'inscription au club.
- Matériel :
 - la première année, le club prête un arc d'initiation et le petit matériel (flèches, carquois, palette, dragonne, protège bras).
 - La 2^{ème} année, le matériel est loué jusqu'au mois de décembre.
 - ❖jeune 10€/mois,
 - ❖adulte 20€/mois
 Après, il faut acheter son matériel.

En cas de non-respect des consignes de sécurité, l'entraîneur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant ou adulte.

Documents à fournir à l'inscription

- La fiche de renseignement du club + une photo d'identité collée (pas d'agrafe);
- La fiche d'autorisation parentale pour les mineurs.

Ces documents sont disponible sur le site du club <https://www.archers-cognac.com>

Le certificat médical n'est plus obligatoire, voir le décret du 7 mai 2021.

Tarifs (licence et assurance FFTA)

Débutants : pratique en club avec un cours d'initiation par semaine.

8 ans à 10 ans inclus U11	207 €	Tarifs incluant le droit d'entrée au club, les cours d'initiation, le passeport sportif, 1 carnet, 1 stylo et le maillot du club.
11 ans à 20 ans inclus U13, U15, U18, U21	212 €	
21 ans et plus Séniors 1 à séniors 3	242 €	

Archers confirmés :

8 ans à 10 ans inclus U11	87 €	Pour un archer venant d'un autre club, le droit d'entrée au club à régler en plus de la licence à la première inscription est de 15€
11 ans à 20 ans inclus U13, U15, U18, U21	92 €	
21 ans et plus Séniors 1 à séniors 3	122 €	

Quand pratiquer ?

	Responsable séance	Horaires	Entraînements
Lundi	Pascal / Stéphane	18h30 - 21h30	compétiteurs + perfectionnement (2 ^{ème} année adultes et jeunes)
Mercredi	Patrick / Xavier	17h00 - 18h30	Initiation Jeunes
Mercredi	Sébastien /Sylvain/ patrick	18h30 - 20h00	Perfectionnement jeunes et Séance libre
Jeudi	Patrick /Stéphane / Pascal	18h30 - 20h30	Initiation Adultes
vendredi	Encadrant club	20h00 – 21h15	Renforcement musculaire (*)
Samedi	Pascal / Stéphane / Sébastien	9h30 - 12h00	Séance libre
Samedi	Pascal / Stéphane / Sébastien	14h00 – 16h30	Séance libre

Les séances libres sont accessible aux archers Adultes (initiés adultes sur avis de l'entraîneur).

(*) Centre aquatique X'eau

Où pratiquer ?

Automne / hiver : Au gymnase de Saint Même les Carrières, Allée des jardins à Saint-Même-les-Carrières.

Pour le tir en salle, le port de chaussures de sport propres est obligatoire.

Printemps / été : Au terrain de tir à l'arc, route porte faché à **Boutiers-St-Trojan**.

